



TERRITOIRES
VILLES
ENVIRONNEMENT
& SOCIÉTÉ
ULR 4477

Soutenance de thèse de **Julien GUERRERO**

Doctorant au laboratoire TVES
à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)

Jeudi 28 novembre 2024 14h00

**Maison de la Recherche en Environnement Industriel (MREI 1)
Amphithéâtre
145 avenue Maurice Schumann 59140 Dunkerque**

Titre de la thèse :

Représentations et gestion des espaces naturels protégés exposés à l'érosion littorale ou à la submersion marine et contigus à des espaces habités

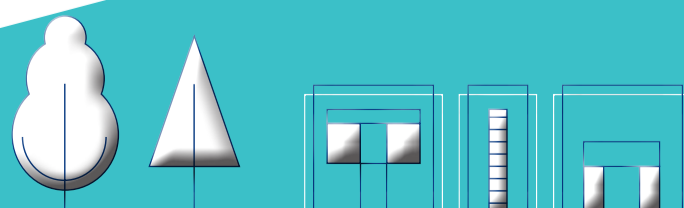
Direction de thèse :

Hervé FLANQUART, Professeur, Université du Littoral Côte d'Opale, Directeur
Caroline RUFIN-SOLER, MCF, Université de Nantes, Co-encadrante

Membres du jury :

Vincent ANDREU-BOUSSUT, MCF, Le Mans Université, Examineur
Stéphane COSTA, Professeur, Université de Caen Normandie, Examineur
Catherine MEUR-FÉREC, Professeure, Université de Bretagne occidentale, Rapporteur
Patrick MOQUAY, Professeur, École nationale supérieure de paysage, Rapporteur

tves.univ-lille.fr



ulco
Université
Littoral Côte d'Opale

Résumé :

En géographie, le risque est conçu comme le croisement d'un aléa et d'un enjeu. Sur le littoral, la désignation des aléas marins fait consensus (érosion, submersion de tempête, et désormais élévation du niveau marin du fait du changement climatique). En regard, on a longtemps qualifié d'« enjeux » uniquement les personnes, leurs biens et leurs activités, l'ensemble se rapportant à des espaces bâtis. Ainsi, lorsque la première ligne face à la mer est encore constituée d'espaces « naturels » (ex : dunes, bois, marais), la notion de risque a souvent été niée. Nous remettons cette vision en cause : (1) les espaces naturels littoraux sont eux-mêmes des enjeux puisque les humains leur accordent subjectivement de la valeur ; (2) cette valeur est objectivée par la puissance publique lorsqu'elle instaure sur ces espaces des statuts de protection (ex : réglementaire ou par la maîtrise foncière) ; (3) si des espaces habités se trouvent juste derrière ces espaces naturels et toujours suffisamment près du rivage pour être à portée d'aléas à moyen-long terme, alors le risque est bel et bien entier. Mais comment le gérer au droit de ces doubles juxtapositions (mer / nature terrestre protégée / bâti) quand, longtemps, on n'a songé qu'à laisser faire au droit de la nature et à défendre lourdement au droit du bâti, deux stratégies a priori incompatibles ? C'est aux configurations cumulant ces particularités que nous nous sommes intéressés. S'inscrivant résolument dans les sciences humaines et sociales, notre travail a consisté à mener des entretiens avec une trentaine de professionnels (ex : universitaires, élus locaux et nationaux, ingénieurs, gestionnaires d'espaces naturels) et à enquêter par questionnaire auprès des riverains de quatre sites (réserves naturelles nationales ou terrains du Conservatoire du littoral) : le platier d'Oye (Pas-de-Calais), la rive nord de la baie d'Authie (Pas-de-Calais), la falaise du Cap Romain (Calvados), et la lagune de la Belle Henriette (Vendée). Suivant une démarche inductive, nous avons cherché à mieux comprendre en quoi ces situations étaient plus complexes qu'on le pensait jusque-là, quels regards posaient sur elles les acteurs concernés, et quelles tensions se jouaient parmi ces acteurs. Notre objectif final est d'éclairer la décision publique quant aux contraintes mais aussi aux possibilités de gestion induites par ces configurations, les aspects humains devant s'ajouter aux aspects physiques et biologiques.

Mots clés :

Espaces protégés, Espaces naturels, Risques littoraux, Changement climatique, Représentations sociales, Tensions locales

